



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**

ARRETE PREFECTORAL n° 07-2021-09-08-00001

**Déclarant d'intérêt général la mise en œuvre de travaux de restauration des milieux en
faveur de la Cistude d'Europe sur la boucle de Chauzon**

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB Ardèche)

Commune de Chauzon

Dossier n° 07-2021-00154

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU les articles L.151-36 à L.151-40 du code rural et notamment l'article L.151-37 dispensant d'enquête publique les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.211-7, L.214.1 et suivants, L.215-15 et R.214-1 et suivants ;

VU le dossier déposé par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche représenté par son président, dossier relatif à des travaux de restauration des milieux en faveur de la Cistude d'Europe sur la commune de Chauzon ; dossier reçu à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT 07) le 16 juin 2021 et enregistré sous le n° 07-2021-00154 ;

CONSIDERANT le projet d'arrêté soumis à la consultation environnementale du public sur le site de la préfecture de l'Ardèche du 03 au 23 août 2021 ;

CONSIDERANT la synthèse des observations déposées dans le cadre de la participation du public à la prise de décision ;

CONSIDERANT le récépissé de dépôt de dossier délivré le 01 juillet 2021 ;

CONSIDERANT le projet d'arrêté préfectoral adressé au pétitionnaire en date du 06 septembre 2021 ;

CONSIDERANT l'avis du bénéficiaire reçu le 06 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que la réalisation des travaux présente un caractère d'intérêt général en vertu des 2° et 8° de l'article L 211-7 du code de l'environnement,

CONSIDERANT que par ses missions et son champ de compétence géographique, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche a la légitimité et les compétences techniques nécessaires pour réaliser les travaux,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préciser les prescriptions applicables pour la réalisation des travaux de restauration des milieux en faveur de la Cistude d'Europe ;

CONSIDERANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau au sens de l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 - Déclaration d'intérêt général

Sont déclarés d'intérêt général en application de l'article L211-7 du code de l'environnement les travaux de restauration des milieux en faveur de la Cistude d'Europe sur la boucle de Chauzon, sur la communes de Chauzon, tels que présentés dans le dossier ;

Article 2 - Maîtrise d'ouvrage et prise en charge des travaux

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche, ci-après dénommé le pétitionnaire, est le maître d'ouvrage des travaux et prend en charge avec l'aide d'autres partenaires financiers le montant total des travaux estimés à 18 000, 00 euros TTC.

Aucune participation financière ne sera demandée aux propriétaires des parcelles concernées.

Article 3 - Nature des travaux

Ces travaux visent à maintenir, et restaurer les habitats favorables à la Cistude d'Europe, tout en conciliant les usages.

Ils comprennent :

- l'enlèvement de matières accumulées dans les étangs et le reprofilage des berges pour améliorer la présence d'eau et faciliter l'accès pendant toute la période d'activité de la Cistude ;
- le traitement de la végétation autour et dans les plans d'eau, pour créer des postes d'insolation sur des troncs d'arbres, favorables à l'espèce.

Article 4 - Information des propriétaires

Le pétitionnaire est tenu d'informer par courrier tous les propriétaires de parcelles concernées par les travaux, en mentionnant la description des travaux, les périodes d'intervention, ainsi que les numéros des parcelles concernées ;

Les propriétaires riverains sont tenus de laisser le passage sur leurs terrains aux personnes mandatées pour ces travaux déclarés d'intérêt général par la présente, ainsi qu'aux fonctionnaires chargés de la surveillance.

Article 5 - Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 - Autres réglementations

La présente décision ne dispense en aucun cas le pétitionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par le code de l'environnement ou par d'autres réglementations.

Article 7 - Durée de validité

La présente déclaration d'intérêt général est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de signature de l'arrêté préfectoral.

Article 8 - Délai et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de LYON :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, la commune intéressée ou son groupement, en raison des inconvénients ou des dangers que les travaux présentent pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions.
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Article 9 - Publication et exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le maire de la commune de Chauzon, le directeur départemental des territoires de l'Ardèche sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Copie en sera également adressée à l'Office Français pour la Biodiversité.

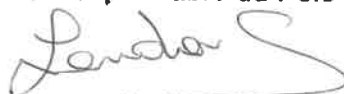
La présente autorisation sera mise à la disposition du public sur le site Internet de la préfecture de l'Ardèche pendant un délai de un mois au moins.

Une copie du présent arrêté d'autorisation sera déposée et affichée en mairie pendant une durée minimale d'un mois. Une attestation de l'accomplissement de cette formalité sera dressée par le maire et envoyée à la préfecture (DDT).

L'arrêté sera également affiché en permanence de façon visible sur le lieu des travaux, par les soins du pétitionnaire.

Privas, le **8 SEP. 2021**
Le Préfet,

Le Responsable du Pôle Eau



Nathalie LANDAIS

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 07.2021-09-08-00001
déclarant d'intérêt général la mise en œuvre de travaux de restauration des milieux en faveur de la
Cistude d'Europe
Parcelles concernées par la DIG

Parcelle	Lieu-dit	Surface (m ²)	Accès
07061 D 132	LA BASTIDE	4 876	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 246	BOUDENAS	1 160	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 247	BOUDENAS	2 145	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 248	BOUDENAS	1 190	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 250	BOUDENAS	930	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 251	BOUDENAS	525	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 252	BOUDENAS	3 115	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 253	BOUDENAS	1 640	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 254	BOUDENAS	1 000	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 255	BOUDENAS	960	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 256	BOUDENAS	15 999	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 257	BOUDENAS	4 054	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 258	BOUDENAS	3 093	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 259	BOUDENAS	1 497	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 260	BOUDENAS	4 582	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 261	BOUDENAS	2 770	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 262	BOUDENAS	2 650	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 263	BOUDENAS	1 565	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 265	BOUDENAS	6 385	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 266	BOUDENAS	965	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 267	BOUDENAS	1 297	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 268	BOUDENAS	1 168	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 269	BOUDENAS	3 490	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 270	BOUDENAS	3 184	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 271	BOUDENAS	6 790	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 272	BOUDENAS	827	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 273	BOUDENAS	4 214	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 274	BOUDENAS	2 955	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 275	BOUDENAS	17 780	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 276	BOUDENAS	11 326	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 277	BOUDENAS	16 606	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 278	BOUDENAS	17 859	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 279	BOUDENAS	4 522	Utilisation des voies d'accès existantes

Parcelle	Lieu-dit	Surface (m²)	Accès
07061 D 282	BOUDENAS	2 123	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 283	BOUDENAS	2 103	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 299	BOUDENAS	1 155	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 300	BOUDENAS	1 065	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 301	BOUDENAS	2 572	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 302	BOUDENAS	1 440	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 303	BOUDENAS	1 680	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 304	BOUDENAS	2 542	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 305	BOUDENAS	1 160	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 306	BOUDENAS	875	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 307	BOUDENAS	2 850	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 308	BOUDENAS	4 055	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 311	BOUDENAS	4 580	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 312	BOUDENAS	1 070	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 313	BOUDENAS	1 215	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 315	BOUDENAS	1 155	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 316	BOUDENAS	7 190	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 317	BOUDENAS	14 230	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 318	BOUDENAS	590	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 330	BOUDENAS	515	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 331	BOUDENAS	675	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 371	LES BEAUMES	13 422	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 514	LES BUIRENSES	1 635	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 515	LES BUIRENSES	985	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 516	LES BUIRENSES	4 895	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 517	LES BUIRENSES	4 975	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 518	LES BUIRENSES	670	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 519	LES BUIRENSES	450	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 520	LES BUIRENSES	290	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 522	LES BUIRENSES	1 659	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 523	LES BUIRENSES	310	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 524	LES BUIRENSES	425	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 525	LES BUIRENSES	555	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 526	LES BUIRENSES	191	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 527	LES BUIRENSES	1 150	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 528	LES BUIRENSES	1 060	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 529	LES BUIRENSES	760	Utilisation des voies d'accès existantes

Parcelle	Lieu-dit	Surface (m²)	Accès
07061 D 530	LES BUIRENSES	190	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 531	LES BUIRENSES	140	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 532	LES BUIRENSES	220	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 533	LES BUIRENSES	3 160	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 534	LES BUIRENSES	1 145	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 535	LES BUIRENSES	750	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 624	LES BUIRENSES	600	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 626	LES CAVALADES	3 290	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 627	LES CAVALADES	415	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 628	LES CAVALADES	365	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 629	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 630	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 631	LES CAVALADES	354	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 632	LES CAVALADES	355	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 633	LES CAVALADES	355	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 634	LES CAVALADES	274	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 635	LES CAVALADES	1 040	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 636	LES CAVALADES	310	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 637	LES CAVALADES	313	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 638	LES CAVALADES	925	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 639	LES CAVALADES	1 358	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 640	LES CAVALADES	770	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 641	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 642	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 643	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 644	LES CAVALADES	1 215	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 645	LES CAVALADES	419	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 646	LES CAVALADES	420	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 647	LES CAVALADES	418	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 648	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 649	LES CAVALADES	404	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 650	LES CAVALADES	822	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 651	LES CAVALADES	447	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 652	LES CAVALADES	395	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 653	LES CAVALADES	400	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 654	LES CAVALADES	435	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 655	LES CAVALADES	430	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 656	LES CAVALADES	436	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 657	LES CAVALADES	435	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 658	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 659	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes

Parcelle	Lieu-dit	Surface (m²)	Accès
07061 D 660	LES CAVALADES	335	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 661	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 662	LES CAVALADES	355	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 663	LES CAVALADES	355	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 664	LES CAVALADES	355	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 665	LES CAVALADES	710	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 666	LES CAVALADES	360	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 667	LES CAVALADES	335	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 668	LES CAVALADES	335	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 669	LES CAVALADES	335	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 670	LES CAVALADES	2 905	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 671	LES CAVALADES	4 185	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 672	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 673	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 674	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 675	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 676	LES CAVALADES	710	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 677	LES CAVALADES	180	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 678	LES CAVALADES	190	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 679	LES CAVALADES	334	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 680	LES CAVALADES	335	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 681	LES CAVALADES	650	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 682	LES CAVALADES	315	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 683	LES CAVALADES	415	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 684	LES CAVALADES	375	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 685	LES CAVALADES	11 665	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 686	LES CAVALADES	2 790	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 687	LES CAVALADES	6 275	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 688	LES CAVALADES	9 550	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 689	LES CAVALADES	10 950	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 690	LES CAVALADES	5 200	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 691	LES CAVALADES	5 655	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 692	LES CAVALADES	4 690	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 693	LES CAVALADES	4 760	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 694	LES CAVALADES	3 811	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 695	LES CAVALADES	2 224	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 696	LES CAVALADES	3 135	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 697	LES CAVALADES	8 975	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 698	LES CAVALADES	4 095	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 699	LES CAVALADES	2 905	Utilisation des voies d'accès existantes

Parcelle	Lieu-dit	Surface (m²)	Accès
07061 D 700	LES CAVALADES	10 370	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 701	LES CAVALADES	10 000	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 702	LES CAVALADES	12 465	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 703	LES CAVALADES	4 485	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 704	LES CAVALADES	5 145	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 705	LES CAVALADES	495	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 706	LES CAVALADES	255	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 707	LES CAVALADES	255	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 708	LES CAVALADES	250	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 709	LES CAVALADES	265	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 710	LES CAVALADES	2 130	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 711	LES CAVALADES	1 950	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 712	LES CAVALADES	1 200	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 713	LES CAVALADES	1 402	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 714	LES CAVALADES	1 680	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 727	BOUDENAS	470	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 746	LES CAVALADES	10 000	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 747	LES CAVALADES	4 065	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 748	LES CAVALADES	3 630	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 749	LES CAVALADES	7 355	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 750	BOUDENAS	21 660	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 751	BOUDENAS	3 020	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 753	BOUDENAS	80	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 754	BOUDENAS	825	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 764	BOUDENAS	1 261	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 765	BOUDENAS	1 260	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 771	LA BASTIDE	11 190	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 772	LA BASTIDE	59	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 773	LA BASTIDE	1 701	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 774	CHE DES DIGUES	1 201	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 775	LA BASTIDE	6 249	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 776	BOUDENAS	7 138	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 777	BOUDENAS	6 003	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 938	BOUDENAS	716	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 939	BOUDENAS	804	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 940	BOUDENAS	3 828	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 941	BOUDENAS	800	Utilisation des voies d'accès existantes
07061 D 125	LA BASTIDE	12 310	Utilisation des voies d'accès existantes